

Programme de voyages d'affaires – Taux en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019

Le Conseil mixte de NAV CANADA (CMNC) a annoncé les taux du Programme de voyages d'affaires pour 2019.

ANNEXE B

Programme de voyages d'affaires – Taux de kilométrage en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019

Région	Taux à la demande du voyageur	Taux à la demande de l'employeur
Alb., Sask., Man.	18.5	56.0
N.-B., N.-É., Î.-P.-E.	19.0	58.0
C.-B., Ont.	19.5	62.0
T.-N.-L., Qc	19.5	59.0
T.N.-O., Yn, Nt	24.5	68.5

* Les taux de kilométrage sont exprimés en cents par kilomètre.

ANNEXE C

Programme de voyages d'affaires – Indemnités en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019

Indemnité	Taux quotidien
Indemnité mixte de repas et faux frais	
Commercial	111.77 \$ (128.54 \$)
Indemnité de repas	
Déjeuner	28.73 \$ (33.04 \$)
Dîner	27.76 \$ (31.93 \$)
Souper	48.28 \$ (55.52 \$)
Indemnité de faux frais	
Commercial	7.00 \$ (8.05 \$)
Indemnité de déplacements prolongés	
Indemnité mixte	104.77 \$ (120.49 \$)
Indemnité de transport – retour à la maison la fin de semaine	
Fin de semaine de deux jours	323.54 \$ (357.07 \$)
Fin de semaine de trois jours	485.31 \$ (535.61 \$)
Fin de semaine de quatre jours	647.08 \$ (714.14 \$)
Indemnité d'hébergement	
Particulier/entreprise/institutionnel	50,00 \$ (50,00 \$)

Les indemnités de voyage s'appliquent aux déplacements effectués au Canada* (les taux entre parenthèses s'appliquent uniquement aux Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et au Nunavut).

** Les taux applicables aux États-Unis sont identiques à ceux du Canada, mais ils sont versés en devises américaines. Pour les voyages aux États-Unis, les taux entre parenthèses s'appliquent seulement à l'Alaska.*